



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 15 MARS 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZANO, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Délégués Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Délégué Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, MM. Jacques VEUNAC, LAFITE, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. PAUL-DEJEAN à M. CÉLAN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme DURRUTY à Mme CASTEL ; M. LAFITE à Mme CONTRAIRES.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 12 FEVRIER 2010.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 12 février 2010.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le

16 MARS 2010

Publié le

16 MARS 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
Numéro de l'acte	96
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	Adoption du PV de la séance du Conseil du 12 février 2010 le PV est annexé à la délibération
Statut de la transmission	8 - Reçu par MININT
Identifiant unique de télétransmission	064-246400030-20100315-96-DE
Date de transmission de l'acte	16/03/2010
Date de réception de l'accuse de réception	16/03/2010

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2010

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le Vendredi 12 février 2010 à 18 heures, sur invitation en date du 03 février 2010, affichée le 03 février 2010. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO (jusqu'au rapport n° 18), LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY (jusqu'au rapport n° 8), VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON (à partir du rapport n° 7), GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, Mmes DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUHEYTS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur GRENET, Président. Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Monsieur GOUFFRANT est désigné Secrétaire de Séance.

ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 18 DECEMBRE 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 05 OCTOBRE, 07 DECEMBRE 2009 ET 18 JANVIER 2010 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

...

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, les 05 octobre, 07 décembre 2009 et 18 janvier 2010 en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Président de la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.
COMPTE RENDU DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SOUSCRITS AU COURS DU 2EME SEMESTRE 2009.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.
SYNDICAT MIXTE KOSTA GARBIA. MODIFICATION DES STATUTS.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Monsieur MONDORGE relate l'information communiquée au Bureau Communautaire, quant à son intervention en qualité de représentant du Conseil Général à cette structure, lors de la dernière réunion du Conseil Syndical de ce Syndicat Mixte.

L'ordre du jour portait essentiellement sur l'adoption du Compte Administratif lequel enregistrait des frais de fonctionnement de la structure relativement lourds.

Parmi ces frais de fonctionnement figure le montant de la location des locaux de la Technopole Izarbel accueillant le Directeur, unique employé du Syndicat. Jusqu'à maintenant, ce service administratif était hébergé, sans contrepartie financière, soit par la Mairie d'Anglet, soit par la Communauté d'Agglomération.

A titre personnel, Monsieur MONDORGE s'abstiendra de voter ce rapport dans la mesure où il a formulé des remarques et émis des réserves lors du vote du compte administratif 2009 et des orientations budgétaires 2010. Il les transmettra d'ailleurs au Président de la Communauté d'Agglomération puisqu'elle finance cette structure.

Monsieur GRENET prend acte de ce vote.

Monsieur DAUBAGNA, membre du Conseil Syndical de Kosta Garbia, avait également relevé ces frais financiers portés au Compte Administratif. Il s'abstiendra également de voter.

Monsieur Jacques VEUNAC, en qualité de Président, s'abstiendra de voter cette délibération.

Ce Syndicat, créé il y a environ 12 ans, regroupe deux Communautés d'Agglomération, la Ville de Bidart et le Conseil Général.

Il exerce les compétences dévolues par les statuts. Les élus devront décider de ses actions et compétences et si elles devront ou non être partagées avec les Services des Villes ou des Communautés d'Agglomération.

Suite aux remarques formulées par Monsieur MONDORGE, Monsieur ESPILONDO indique que la Majorité Municipale d'Anglet s'abstiendra de voter cette délibération.

Les délégués de Bayonne vont voter ce rapport. A terme, selon Monsieur GRENET, il faudra engager une réflexion sur le devenir de ce Syndicat, dont les missions sont aujourd'hui assez floues. Elle devra porter sur ses missions, son périmètre, son utilité et ses financements.

Il comprend et partage la position des élus d'Anglet et met aux voix le vote du rapport.

Messieurs ESPILONDO, MONDORGE, VOISIN, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, CÉLAN (ayant procuration de Madame JARRAUD-VERGNOLLE), ROUX et Jacques VEUNAC s'abstiennent de voter.

Le rapport et le projet de statuts sont adoptés.

O/J N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE.
ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES.
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Il félicite les services et Monsieur le Président pour la clarté des orientations et l'équilibre raisonnable auxquelles elles aboutissent.

Le cadrage de ces orientations repose sur trois points :

...

- 1° - une évaluation prudente des recettes fiscales ; le produit de la taxe professionnelle garanti cette année, sera plus incertain dans les années à venir ;
- 2° - le ratio de désendettement reste au dessous des 12 ans. Une vigilance s'impose car le lancement d'un certain nombre de programmes et notamment à partir de la mise en place d'autorisations de programmes, permet de prévoir l'endettement. Cette année il a été limité globalement à 15,6 M€.
- 3° - la gestion prend en compte des décisions prises en 2009, notamment en matière de personnel.

La gestion est stricte afin de maintenir la capacité d'autofinancement entre 14 et 15 M€. Cet objectif est nécessaire pour éviter que l'endettement se traduise par une augmentation trop rapide du ratio, directement liée au niveau des recettes.

Ce cadrage proposé est à la fois raisonnable et sérieux.

Monsieur BOROTRA explique en détail le contenu du rapport.

Monsieur GRENET indique que la présentation du débat sur les orientations générales du budget sera plus complexe l'année prochaine car la réforme de la T.P. sera effective en 2011.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit d'importants projets pour les trois Villes. A noter également le lancement de la problématique des transports en commun en site propre. Les déplacements dans l'agglomération représentent aujourd'hui une grande priorité et, année après année, des équipements seront prévus pour favoriser les transports en commun en site propre.

Monsieur GRENET remercie Monsieur Michel VEUNAC pour sa remarquable implication dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public.

Il relate par ailleurs l'ouverture de la Halle d'Iraty. Deux manifestations viennent d'y être organisées et elles ont rencontré un franc succès. Lors de ce chantier extrêmement difficile, l'implication des services de la Communauté d'Agglomération a été remarquable. Il remercie notamment Messieurs ANGIER et VOVARD et rend hommage à leur travail. Leur présence permanente sur ce chantier à rebondissements a permis de respecter le calendrier ce qui n'était pas évident.

Monsieur BOROTRA indique qu'à l'occasion de l'inauguration de cet équipement, aux alentours du mois d'avril, les élus exprimeront leur satisfaction. Le personnel des services de la CABAB, mais aussi celui de la Ville de Biarritz présent quotidiennement sur le chantier a été à la hauteur de ses responsabilités.

Le Conseil de Communauté prend acte du débat sur les orientations générales du budget.

O/J N° 8 - RESSOURCES - PERSONNEL
CREATION D'EMPLOIS - REPRISE EN REGIE DE LA COLLECTE DES CONTAINERS
ENTERRES.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 - RESSOURCES - PERSONNEL.
EMPLOI D'ASSISTANT DE COMMUNICATION.

Rapporteur : Monsieur POMMIEZ.

Monsieur GRENET précise que le nombre d'agents de ce service n'augmente pas. Il s'agit de remplacer un agent affecté à l'Ecole Supérieure d'Art. Le profil de son poste a été revu.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES LYCEENS
ET DES APPRENTIS.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 11 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.
PRESTATION D'EXPERTISE SUR LA STRATEGIE DE L'U.P.P.A. A 10 ANS. AJUSTEMENT
DE LA SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur LABAYLE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

URBANISME

O/J N° 12 - URBANISME - BAYONNE.
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CONTRIBUTION A L'OPERATION DE RENOVATION
DE 161 LOGEMENTS SOCIAUX AU 4 AVENUE DE JOUANDIN POUR LE COMPTE DE LA
SOCIETE HABITAT SUD ATLANTIC.

Rapporteur : Monsieur GOUFFRANT.

Le rapport et le plan de financement sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 13 - URBANISME - COMMUNE DE BAYONNE.
SECTEUR DARRIGRAND/ARITXAGUE - BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA
CHAMBRE DES METIERS DES PYRENEES-ATLANTIQUES.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 - URBANISME - ANGLET.EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A ANGLET « VENISE » AU BENEFICE DE L'OFFICE 64 DE L'HABITAT.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - URBANISME - ANGLET.EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME RICARD PROPRIETAIRE PRIVE DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT D'ANGLET.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

PATRIMOINE / INFRASTRUCTURESO/J N° 16 - INFRASTRUCTURES.LIGNE A GRANDE VITESSE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

L'objectif de ce rapport n'est pas de signer une convention financière mais un protocole d'accord.

Le 08 janvier 2009, le Conseil avait donné son accord de principe sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération au tronçon central Tours-Bordeaux de la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique.

Il avait émis deux réserves sur le financement des sections Bordeaux-Sud Gironde, Sud Gironde-Toulouse et Sud Gironde-section internationale. Il avait en outre demandé l'aménagement d'une gare sur cette ligne à grande vitesse pour desservir le Pays Basque.

Au début du mois de janvier, le Comité de Pilotage réuni à Bordeaux a décidé que :

- la gare de Bayonne servirait de gare pour la L.G.V. ;
- le fret emprunterait la ligne nouvelle sans passer par la gare de Bayonne.

La deuxième réserve portait sur les conditions de la traversée du Pays Basque, par cette ligne nouvelle, entre Bayonne et Astigarraga à quelques kilomètres de Saint-Sébastien. De nombreuses réunions se sont tenues depuis. Au départ, environ 30 % des lignes devaient être enterrées. Aujourd'hui, le texte agréé par le Comité de Pilotage, stipule explicitement que 60 % au minimum le seront, ce qui constitue une avancée.

Au fur et à mesure que le tracé se précisera, il faudra faire preuve de solidarité afin que R.F.F. propose des conditions de traversée acceptables.

Monsieur GRENET suit ce dossier de très près. Dès le début, il a fait part de sa conviction qu'il a argumentée. Bien évidemment il respecte les points de vues et les opinions divergentes.

L'adoption de cette délibération débouchera sur la signature d'un protocole d'accord qui sera transmis d'une part, à R.F.F. et d'autre part au Préfet de Région.

Il donne la parole à Monsieur DAUBAGNA.

« Le 08 janvier 2009, la CABAB a voté l'accord de principe du financement de la L.G.V. Tours-Bordeaux et émis des réserves pour le financement du Grand Projet Sud-Ouest (G.P.S.O.).

Aujourd'hui, vous revenez vers nous pour nous informer sur l'évolution du dossier en quatre points :

1. L'incertitude sur le coût de notre participation financière Tours-Bordeaux ;
2. 60 % du tronçon Labenne-Espagne sera enterré pour mieux respecter notre environnement ;
3. les avantages du choix de Bayonne comme gare L.G.V. ;
4. la difficulté de financer Bordeaux-Espagne, hors section internationale.

Pas plus aujourd'hui qu'hier nous ne disposons des documents ayant trait : aux coûts financiers réels, aux impacts environnementaux, à l'évaluation socio-économique du projet, à l'incidence sur nos finances locales.

En conséquence, comment éclairer notre jugement pour une prise de position responsable.

Au nom du progrès et de la croissance, on nous demande de faire totalement confiance car la rentabilité, la mobilité, la protection de l'environnement, le développement durable seront obligatoirement au rendez-vous.

Dans ce dossier L.G.V.-S.E.A., R.F.F. et l'Etat sont juges et parties. Ils imposent leurs choix, à la différence près, que les collectivités territoriales aujourd'hui financent à minima 25 % du projet ; de fait 75 % de financements publics, 25 % d'investissements privés. En réalité, l'investissement pour les finances publiques et les dividendes pour le privé s'il y en a !

Il semblerait raisonnable et responsable, dans ce projet, de définir clairement quels sont nos besoins actuels et futurs et d'étudier quels moyens mettre en œuvre pour y répondre, y compris la réhabilitation des voies ferrées existantes dans le cadre d'un vrai développement durable et pas un semblant !

Pour le moment il n'en est rien !!

En ce qui concerne le tracé LGV Pays Basque, nous savons qu'en raison de l'exiguïté du territoire, entre mer et montagne en forme d'entonnoir, le saccage écologique sera inévitable, car avant d'enterrer la ligne, il faudra l'ouvrir sous forme de saignée !

Ce chantier pharaonique s'étalera sur plusieurs années dans un environnement densément peuplé. Quels seront les impacts sur la vie des habitants au quotidien !

Comment rétablir la biodiversité dans sa continuité écologique alors que le territoire sera physiquement partagé en deux dans l'axe nord-sud.

...

En matière de financement : nous savons aujourd'hui de manière quasi certaine que ce type de mégaprojet engendre un surcoût entre 25 et 50 % (fourchette basse) en raison des études complémentaires, des travaux non prévus, des mesures compensatoires, de l'augmentation des prix des matériaux, etc.

Je vous rappelle que les coûts ont été calculés sur un prix du baril de pétrole à 36 € alors qu'il est aujourd'hui à 76 € : plus du double.

Il est à prévoir que le coût financier pour la CABAB s'élèvera au moins à 100 M€ pour l'ensemble de sa participation financière à la L.G.V.-S.E.A., si on ne nous demande pas au final de participer à la section internationale Labenne-Espagne.

A cela, il faudra ajouter en même temps l'aménagement du quartier de la gare à Bayonne ; à quel coût ?

Cela représentera au minimum un remboursement de 4 M€ annuels sur une durée de 50 ans.

Aujourd'hui, sur un projet local, aucun élu ici présent ne se prononcerait favorablement faute de documents ou d'informations précises et indispensables lui permettant de prendre une décision responsable !

Nous savons tous que les caisses de l'Etat sont vides, que la crise financière, sociale et écologique est là. De plus, avec la réforme territoriale des collectivités les financements sont incertains et on nous demande de faire un pari sur l'avenir qui engage durablement nos finances. En avons-nous le droit ?

En conclusion, en raison des enjeux écologiques, financiers, socio-économiques, le projet L.G.V. Sud Europe Atlantique me paraît déraisonnable, inutile dans sa version actuelle et peu respectueux des droits des générations futures.

Je me prononce donc contre cette délibération ».

Monsieur GRENET remercie Monsieur DAUBAGNA pour son intervention ; il respecte son avis et ses convictions. Aujourd'hui les élus doivent se prononcer sur un protocole d'intention et non pas sur une convention de financement.

Par ailleurs, en ce qui concerne le montage financier de cette opération, il précise que le dernier Programme Pluriannuel d'Investissement de la Communauté d'Agglomération s'élevait à plus de 75 M€. La CABAB n'a pas rencontré de problème majeur pour son financement. Les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées le démontrent. Le remboursement des emprunts pour les opérations du P.P.I. est prévu sur 15 ans. Pour ce projet l'amortissement s'étalera sur 40 ou 50 ans, avec des emprunts à taux bonifiés consentis par la Caisse des Dépôts.

Par ailleurs, l'ensemble des institutions : Conseils Régionaux et Généraux, Intercommunalités, Villes s'est prononcé favorablement en faveur du Grand Projet Sud-Ouest et a déjà pris un engagement. Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine booste fortement ce projet.

Il donne la parole à Monsieur BOROTRA. Celui-ci ne développe pas les raisons pour lesquelles il milite en faveur de la L.G.V. Il va essayer de répondre à certaines interrogations légitimes posées par Monsieur DAUBAGNA portant sur :

- la capacité de la CABAB à assumer la charge financière inhérente à ce projet ;
- la légitimité de cette décision ;
- l'impact par rapport aux habitants.

Les élus ont le devoir, en qualité de responsables politiques, d'essayer d'anticiper le devenir de cette région.

Il est possible d'avoir peur de tout et d'augmenter les chiffres ; d'ailleurs la limite du raisonnement de Monsieur DAUBAGNA est l'honnêteté avec laquelle il indique que ces derniers ne sont pas véritablement connus.

La L.G.V. met en cause l'avenir des agglomérations bordelaise et toulousaine et celui de l'avenir du Pays Basque dans sa relation avec Bordeaux-Toulouse et avec l'Espagne.

L'attitude consistant à se replier sur soi-même en ayant peur ne permet pas d'anticiper l'avenir. En sa qualité de Président de l'Aéroport, Monsieur BOROTRA estime que l'avion ne constitue pas un mode de transport pour demain. La voiture et les camions posent problème. D'ailleurs quand l'élargissement à 50 % de l'autoroute sera réalisé, le trafic aura doublé par rapport à la prise de décision initiale.

Par conséquent, le train constitue une alternative : c'est sa première remarque.

Monsieur BOROTRA n'a pas les mêmes chiffres que Monsieur DAUBAGNA pour le financement du tronçon Tours-Bordeaux. Il est assuré à 50 % par des fonds privés, à 50 % par des fonds publics dont 25 % provenant de l'Etat.

Il est toujours possible de reporter à demain une telle décision. Cependant la réalisation du tronçon Tours-Bordeaux nécessite une prise de position immédiate de l'ensemble des institutions concernées.

Monsieur BOROTRA rappelle que la Région Aquitaine et les Conseils Généraux sont fortement impliqués et engagés dans ce dossier. Ce projet intéresse l'ensemble du Pays Basque mais aussi la région voisine de Midi-Pyrénées.

Les financements avancés sont loin d'être incompatibles avec la capacité financière du budget de la Communauté d'Agglomération.

Le chiffre de 75 M€, cité par Monsieur le Président à propos des crédits affectés au financement du P.P.I. représente le seul montant de la participation financière de la CABAB. En réalité les fonds mobilisés pour cette opération sont nettement supérieurs.

Selon Monsieur BOROTRA le projet LGV constitue un enjeu prioritaire pour la Communauté d'Agglomération et le Pays Basque.

La question de savoir si l'Europe participera ou non au financement de la section internationale Labenne-Espagne fait débat. Plus les élus perdront de temps, moins ils auront de chance d'obtenir un quelconque financement.

Dans la stratégie consistant à essayer de retarder une décision, Monsieur BOROTRA voit également une méthode destinée à embourber le projet.

Lorsqu'un projet est nécessaire, il faut le lancer, tenir bon, le réaliser et se battre pour ne pas mettre en déséquilibre les finances locales. Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement car nul ne peut payer plus qu'il n'encaisse.

A son avis, dire que l'Etat est juge et partie n'est pas correct ; son rôle est d'être juge. Il est porteur de l'intérêt général dans ce pays. Le citoyen a des droits ; mais heureusement l'Etat est là pour indiquer une ligne de conduite et imposer une vision générale de l'intérêt du pays. Il essaie d'entraîner, derrière lui, un certain nombre de financements des collectivités territoriales.

On peut critiquer l'administration française, mais certainement pas le rôle majeur qu'elle a joué dans le développement de ce pays : aujourd'hui sur les lignes L.G.V., hier sur le développement des grands secteurs industriels ou sur l'aménagement du territoire.

L'impact sur les habitants consiste aussi à mettre le Pays Basque à la portée des autres régions en le désenclavant. Aujourd'hui, le temps est une « *denrée* » rare. En facilitant la communication des concitoyens avec les grandes métropoles voisines, avec l'Europe et le monde les élus contribueront au développement de la région.

A partir de l'Aéroport de Biarritz, il est possible de se rendre partout en Europe mais il faut passer par Lyon d'où partent toutes les connexions vers l'Europe. Par contre les tarifs ne sont pas compétitifs.

Le choix de la ligne à grande à vitesse, contrairement à ce qui vient d'être affirmé, est conforme à des préoccupations environnementales à condition bien entendu de ne pas laisser réaliser n'importe quoi ; c'est le rôle des élus d'y veiller.

Le Gouvernement vient de nommer une médiatrice. Elle doit définir les moyens pour mettre en place cette ligne à grande vitesse dans le respect maximum de l'environnement ; il faut l'aider dans cette tâche.

Monsieur BOROTRA votera ce rapport ; néanmoins, il faudra rester vigilant sur :

- le montage financier de cette opération ;
- les choix techniques et environnementaux retenus.

Il respecte le point de vue exprimé par Monsieur DAUBAGNA mais ne le partage pas. C'est son droit de citoyen et d' élu de lui dire.

Monsieur ABEBERRY exprime une opinion différente de celle formulée par Monsieur BOROTRA.

Il relate une réunion au cours de laquelle Monsieur le Président avait informé le Conseil de Communauté d'une réunion tenue à Bordeaux en Septembre 2008 avec le Préfet de Région.

Il avait souligné l'importance des financements demandés et fait part de son étonnement sur le tracé retenu. La construction d'une gare était prévue sur la nouvelle ligne et laissait celle de Bayonne hors de la ligne.

Monsieur GRENET exprime son désaccord sur ce propos.

L'Agence d'Urbanisme avait été mandatée pour trouver un site pour situer cette gare avec 400 mètres de plat.

A l'époque Monsieur le Président avait employé l'expression : « nous sommes pris dans la seringue ».

Monsieur GRENET rectifie ce propos et avait dit : « je ne veux pas que nous soyons mis dans la seringue » ce qui est différent.

Lors de sa séance du 08 janvier 2009, le Conseil de Communauté s'était prononcé favorablement sur ce projet en demandant :

- le respect de l'environnement dans la traversée du Pays Basque ;
- que la gare de Bayonne soit retenue pour être la gare T.G.V. du Pays Basque.

Entre temps, et grâce à l'action de Monsieur le Président, ce dernier point a été acté.

Il existe un point, philosophiquement contre le principe de la L.G.V. Pour arriver à la gare T.G.V. de Bayonne, il faut réaliser un crochet ferroviaire. Les trains quitteront la ligne nouvelle à Labenne pour venir à Bayonne et retrouver la nouvelle ligne à la sortie de Bayonne. Cette solution engendre une perte de temps et de vitesse. Ces deux notions sont pourtant fondamentales dans le principe du T.G.V.

Le projet de nouvelle gare extérieure paraît donc abandonné. En adoptant le projet de gare à Bayonne, R.F.F. a donc acté le principe suivant : pour entrer au Pays Basque, la vitesse des trains serait ralentie générant une perte de temps. La base de toutes les discussions reposait sur la vitesse.

La desserte de Bayonne par la ligne ancienne actuelle constitue une exception puisqu'elle génère une perte de temps. Pour parcourir les quarante kilomètres séparant Bayonne de la frontière cette exception est levée et les trains emprunteront la nouvelle ligne pour gagner du temps. Cette solution exceptionnelle change par conséquent complètement la donne sur la problématique locale.

Il existe néanmoins une alternative :

- soit choisir l'option grande vitesse en écartant la gare de Bayonne pour la desserte L.G.V. ;
- soit choisir de préserver le Pays Basque, quitte à perdre du temps, en passant sur la ligne actuelle.

Des études réalisées par un cabinet d'expertise basé en Suisse, mandaté par les intercommunalités voisines, il ressort que cette dernière éventualité est possible.

Suite à la demande formulée en commission préparatoire, Monsieur le Président a précisé que tous les T.G.V. passeront à Bayonne obligeant un ralentissement avant d'entrer dans le Pays Basque. Qui peut garantir aujourd'hui l'exactitude de cette situation exceptionnelle sachant que le concessionnaire n'a pas été encore retenu ? Partout ailleurs les trains traversent les gares intermédiaires, sans s'y arrêter, pour relier les grandes métropoles.

Monsieur ABEBERRY n'est pas naïf. A son avis, pour se rendre de Paris à Madrid, le vrai T.G.V. va s'arrêter à Bordeaux et à Bilbao et nulle part ailleurs. Certes, un ou deux T.G.V. s'arrêteront en gare de Bayonne, mais la majorité d'entre eux empruntera le tracé enjambant l'Adour aux alentours de Lahonce.

Par ailleurs, le prolongement de la ligne en Espagne constitue l'Y Basque. Sur cette portion les trains circuleront à une vitesse maximum de 200/220 km/h. Est-il nécessaire de faire arriver les trains à 300 Km/h à Hendaye pour réduire subitement leur vitesse après la frontière ?

Monsieur ABEBERRY estime que les 40 kilomètres qui séparent Bayonne de la frontière devraient être traités avec précaution.

Par ailleurs, cet aménagement va vicier et déformer la véritable réalité du T.G.V. en Pays Basque. Pour cette raison il votera contre cette délibération confirmant un accord de principe.

Monsieur GRENET ne polémiquera pas, notamment sur des propos qu'on lui fait tenir et qu'il n'a jamais tenu. Il respecte la position exprimée par Monsieur ABEBERRY même s'il est complètement en désaccord avec son opinion.

Il a suivi toutes les réunions, depuis la première tenue à la Maison des Associations de Glain. Même si les trains ne s'arrêtaient pas à Bayonne, l'aménagement de cette L.G.V. est indispensable. L'influence du Maire de Bayonne n'a pesé en rien sur le choix de la gare. Pour desservir la ligne, cinq hypothèses de gares ont été proposées dont celle de Bayonne et le choix reposait sur six critères techniques.

Contrairement à ce qui vient d'être affirmé, la perte de temps est infime et la solution retenue est la plus avantageuse pour la desserte du Pays Basque.

Madame BISAUTA n'a pas la prétention de conclure la bataille du rail et donne son point de vue.

Elle indique à Monsieur BOROTRA qu'il n'y a pas de « repli sur soi ». Elle a l'habitude de prendre le train pour ses déplacements alors que d'autres ont recours à ce mode de déplacement lorsque la solution de l'avion n'est pas possible.

L'importance du train n'est plus à démontrer maintenant que les énergies fossiles s'amenuisent. Ce constat n'était pas reconnu par certains, il y a quelques années seulement.

A son avis, aujourd'hui l'offre ferroviaire doit répondre aux besoins réels actuels et prévisibles pendant une ou deux décennies.

Dans la culture de ce pays, auxquels participent les grands corps de l'Etat, des infrastructures sont créées et on étudie ensuite leur rentabilité.

Dans le rapport, il est question d'autoroutes ferroviaires. Madame BISAUTA souhaite que des aménagements ne soient pas réalisés de manière anarchique. Celle qui passe en Catalogne fonctionne à 25 % de sa capacité. Avant d'imaginer d'autres infrastructures, il serait peut être judicieux de résoudre ce type de problème.

...

A propos du gain de temps, elle s'interroge : faut-il aller aussi vite que possible ou aussi vite que nécessaire ? C'est la véritable question à laquelle il faut répondre. Les voyageurs souhaitent également que des dessertes de proximité cadencées existent.

Fin des énergies fossiles, souci de R.F.F., souci de la S.N.C.F. ? Les trains desservant Bayonne Garazi ont été rééquipés au diesel ; c'est à n'y rien comprendre ou à trop bien comprendre la politique pratiquée.

La gare de Bayonne a été refaite et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Madame BISAUTA s'interroge sur la politique de la S.N.C.F. en faveur de l'utilisateur.

Par ailleurs elle a sacrifié le fret ces dernières années. Au début de l'instauration de la Commission Nationale de débat public, le fret représentait 4 Millions de tonnes par an contre 2,9 Millions de tonnes aujourd'hui. Pour ce magnifique projet, 17,9 Millions de tonnes sont annoncées pour 2020 ; ne s'agit-il pas là de la méthode Coué ?

En matière économique, elle souligne l'importance de la dette étalée sur 50 ans. Dans le domaine social, le tarif des billets de train sera certainement plus élevé au détriment des dessertes de proximité.

L'impact sur la population n'est pas non plus négligeable car certains concitoyens devront abandonner leur maison ou leurs terres agricoles c'est-à-dire leur outil de travail. Le Président du Conseil Régional a indiqué qu'ils seraient bien indemnisés. Cela ne va pas les reconforter et, à son avis, le propos est à la limite de la décence.

A propos de l'environnement, le rapport indique : « un véritable enjeu pour le territoire national et pour le Pays Basque, notamment pour son empreinte carbone ».

Il serait intéressant de faire le bilan carbone du chantier de la L.G.V. et de calculer le nombre d'années nécessaires pour rétablir l'équilibre de cette empreinte écologique maximaliste.

Madame BISAUTA ne mène pas un combat d'arrière garde. Elle continue à affirmer ses choix et l'avenir lui donnera les réponses.

Les écologistes ont pris l'habitude de s'entendre moquer sur des orientations politiques ou sur des réflexions ; aujourd'hui le présent leur fait quelquefois et souvent même justice du passé.

Monsieur ROUX votera contre en faisant la remarque suivante : un Etat qui paie de moins en moins et qui décide de tout.

Monsieur GRENET estime que chacun fait son choix en son âme et conscience et met le rapport aux voix.

Messieurs ABEBERRY, DAUBAGNA, ROUX et Madame BISAUTA votent contre.

Monsieur PAUL-DEJEAN s'abstient de voter.

Le rapport est adopté.

O/J N° 17 - INFRASTRUCTURE - BIARRITZ.
PROJET DE BUSAGE DU FOSSE AU SUD DE LA HALLE D'IRATY.

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC.

Monsieur DAUBAGNA indique que ce rapport n'a pas été instruit préalablement par la Commission de l'Assainissement de la CABAB et par celle du Développement Durable pour le volet environnemental.

Le ruisseau de Brindos, alimenté par des sources, se déverse dans le Lac de Brindos en générant des problèmes de montée des eaux.

Les copropriétaires du lotissement de Brindos se plaignent de la montée régulière des eaux et ils ont alerté la Mairie d'Anglet.

Monsieur DAUBAGNA pense, mais il peut se tromper, qu'il n'existe pas d'étude environnementale sur ce busage. L'existence d'un ruisseau génère, à son avis, l'existence d'une biodiversité.

Il aurait été sage de suspendre la délibération, pour examen préalable par les Commissions et organiser une concertation de la population afin que le sujet ne fasse pas débat.

La solution consistant à drainer 6 500 m² environ pour renvoyer les eaux sur le bassin de rétention avant de s'écouler dans le lac ne le satisfait pas.

Une étude approfondie de ce dossier lui paraît raisonnable pour réaliser du bon travail avant d'effectuer ces travaux de busage uniquement pour augmenter de 800 m² la surface d'exposition.

Monsieur Jacques VEUNAC est intervenu en réunion préparatoire sur ce dossier. Il estime que ce ruisseau peut très bien être busé.

Il existe un risque de débordements dans les jardins des propriétaires riverains. Le ruisseau se déverse dans le lac de Brindos et la sortie du lac a toujours le même débit depuis qu'il existe. A son avis, le lac n'est pas apte à accepter un débit plus important. Dernièrement il est monté de 30 centimètres et sur les photos prises, on voit les bancs recouverts par l'eau.

S'il conçoit très bien la nécessité de buser le fossé d'Iraty, il estime néanmoins nécessaire de réaliser une étude d'ensemble des travaux de busage du ruisseau de Brindos et surtout du déversement dans le lac de Brindos.

En qualité d'Adjoint en charge des travaux à la Ville de Biarritz, Monsieur BRISSON apporte les explications susceptibles de rassurer ses collègues, et notamment Monsieur DAUBAGNA.

Toutes les études réglementaires et techniques ont été menées dans le cadre du dossier prévu par la Loi sur l'Eau. Ces études sont tout à fait conformes aux demandes des services instructeurs de l'Etat. Le cahier des charges de ces études n'est pas fixé par les élus, mais il répond à un cadre réglementaire et à une commande des services de l'Etat.

...

Il est demandé aujourd'hui une vérification et une mise à jour des documents hydrauliques afin de répondre à la nouvelle organisation du site.

Monsieur BRISSON indique que la profondeur de la buse et la nature perméable des matériaux placés au-dessus de celle-ci ne changeront en rien la capacité d'infiltration du secteur. Il n'y aura donc pas d'augmentation du ruissellement bien au contraire.

Concernant l'étude environnementale floristique, Monsieur BRISSON rappelle le caractère éminemment peu naturel de ce site occupé par une ancienne décharge. Toute la zone était constituée de remblais et les fossés qui drainent le site ont été réalisés historiquement au travers de l'ancienne décharge. Ils ont fait l'objet d'un traitement et d'un suivi particulier et notamment la mise en place d'un dispositif technique d'oxygénation en aval.

Il n'existe pas par conséquent d'aire naturelle à cet endroit. En revanche, les travaux de plantations des crêtes contribueront à améliorer le fonctionnement du site.

Les problèmes ici posés ne sont pas liés aux inondations. La réalisation des équipements hydrauliques d'Iraty contribuera à améliorer des écoulements des eaux d'un site où aucun aménagement n'avait été réalisé.

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Biarritz ont pris en compte, dès l'origine, les préoccupations des riverains du lac de Brindos en réalisant des ouvrages de protection, sur un site historiquement sinistré. Il a fait l'objet d'une requalification en termes d'image, de vitalité et de qualité du cadre de vie. Des centaines d'arbres ont été implantés ; de nombreux espaces verts et des ouvrages hydrauliques très importants ont été réalisés.

La présence du lotissement de Brindos a toujours préoccupé la Ville de Biarritz. Elle a maintenu dans son P.L.U. en limite de zone d'activité, des espaces naturels. Ils constituent un écran visuel de protection pour les maisons limitrophes.

Chaque lot de la zone d'Iraty sera doté d'un dispositif de stockage d'eaux pluviales et de protection des fossés.

Ce secteur n'a jamais rencontré de problèmes hydrauliques auparavant malgré les épisodes pluvieux dramatiques de ces dernières années. Les ouvrages hydrauliques viendront donc renforcer et améliorer ce fonctionnement sans rehaussement ni baisse de la qualité des eaux du lac de Brindos.

Bien entendu Monsieur BRISSON indique que la Ville de Biarritz est prête à toutes les concertations et tous les dialogues permanents avec la population riveraine. Monsieur BOROTRA lui a d'ailleurs demandé d'y être particulièrement attentif.

Monsieur DAUBAGNA insiste sur le fait que les Commissions compétentes de la Communauté d'Agglomération n'ont pas été saisies de ce dossier. Par ailleurs, l'ancienne décharge du Moura n'est pas située en amont mais en aval.

Monsieur BOROTRA indique que tout ce terrain était occupé par la décharge.

A la question posée par Monsieur DAUBAGNA concernant l'oxygénation, Monsieur BRISSON précise que le dispositif est situé en aval.

....

Selon Monsieur VOISIN, ce débat montre à l'évidence l'implication des élus d'Anglet, dans cette affaire puisque en aval un quartier d'Anglet est directement concerné. Il souligne un déficit d'information des élus d'Anglet sur ce dossier. L'obtention d'un certain nombre de garanties sur l'impact de ces travaux sur l'aval du ruisseau lui paraît indispensable.

Les élus d'Anglet ont entendu les observations émises et demandent à examiner plus au fond cette affaire ; ils souhaitent y travailler dans les jours à venir.

Monsieur BOROTRA précise que :

- une réunion technique est programmée avec Monsieur BERTHET ;
- une réunion est prévue avec la population du quartier Brindos.

En ce qui concerne l'hydraulique deux études et une étude complémentaire ont été réalisées sous l'égide de la Communauté d'Agglomération.

Selon les techniciens, toutes les précautions ont été prises. Monsieur BOROTRA est sensible à l'argumentation exprimée par Messieurs VOISIN et ESPILONDO avant la réunion. Il n'est pas question de reporter ce dossier. L'aménagement ne porte pas sur 800 m², comme indiqué par Monsieur DAUBAGNA, mais sur 6 800 m².

Il existe déjà un bassin de rétention à côté. Monsieur BOROTRA souhaite la réalisation rapide de ces travaux ; par contre toutes les concertations seront faites. Si elles révélaient des difficultés majeures, les élus sauraient différer les travaux.

Monsieur BRISSON précise qu'une la rencontre avec les riverains et l'Association était prévue. Elle a été reportée en l'absence du Président et d'une partie du Bureau. Monsieur BRISSON et les services étaient disponibles et le report a été décidé à la demande de l'Association.

Monsieur GRENET a été interpellé, il y a une semaine, par Messieurs Jacques VEUNAC et DAUBAGNA à propos de ce rapport. Il ignorait les problèmes techniques posés par ce ruisseau et il a demandé des précisions aux services pour connaître la nature exacte des études diligentées.

A la lecture attentive du dossier remis par les services, il constate un déficit de communication en interne et en externe. Le projet en lui-même ne présente aucun danger mais il n'a pas été suffisamment explicité.

Vis-à-vis de la population d'Anglet et du secteur de Brindos, il relève également un déficit de communication qui met en difficulté les élus d'Anglet par rapport à ce projet.

Les études ayant été réalisées, Monsieur GRENET suggère d'organiser rapidement une concertation avec les représentants des riverains de Brindos pour leur présenter ce projet et les rassurer. Il propose d'associer à cette concertation Monsieur MONDORGE pour la Ville d'Anglet, Monsieur BRISSON, les services des deux Villes et ceux de la CABAB.

Monsieur GRENET invite l'assemblée à voter cette délibération sous réserve que la concertation n'apporte pas d'élément nouveau à prendre en compte, quitte à retarder le début des travaux.

Monsieur ESPILONDO partage ce point de vue en émettant une réserve. Si la réalisation de ces travaux devait avoir des conséquences pour les riverains, les élus de la CABAB doivent s'engager d'ores et déjà à réaliser les travaux de remise en ordre nécessaires.

L'hydraulique constitue un domaine délicat. De fortes intempéries peuvent générer d'importants dommages. Monsieur Jacques VEUNAC a souligné à cet égard des points très sensibles dans ce secteur et notamment le goulot d'étranglement de la sortie du lac de Brindos.

Compte tenu de l'ensemble de ces paramètres, il n'est pas possible de réaliser n'importe quoi n'importe comment.

Monsieur ESPILONDO a également étudié le dossier. Il donne son accord au vote de cette délibération à condition :

- 1°) - de revenir sur ce dossier, de revoir les études et d'apporter tous les éclaircissements demandés ;
- 2°) - en cas de problèmes, de prendre en charge les travaux nécessaires.

Monsieur GRENET s'engage, en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération compétente dans le domaine hydraulique, de faire prendre en charge par la CABAB les travaux de remise en ordre si le busage de ce ruisseau devaient engendrer des conséquences, en aval.

S'il doit rencontrer avec ses collègues les riverains de Brindos il leur donnera cette assurance.

Ce projet est utile, nécessaire voire même indispensable, mais il ne doit pas entraîner des dégradations en aval sur le territoire de la Commune d'Anglet.

Monsieur MONDORGE souhaite compléter ce dossier ; il pose une question annexe mais importante sur un élément qu'il ne maîtrise pas.

La délibération fait apparaître un montant des travaux de 310 000 Euros H.T. réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CABAB.

Cette somme sera-t-elle imputée sur le budget global de la Halle d'Iraty, sur le budget hydraulique de la Ville de Biarritz ?

Monsieur BOROTRA explique qu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Il prend un engagement vis-à-vis du Maire d'Anglet et du Président de la CABAB. Si dans le cadre d'une étude complémentaire faite avec les services techniques un problème devait survenir, les élus de Biarritz ne passeraient pas outre ces difficultés.

Le financement de ces travaux ne sera pas prélevé sur les crédits des eaux pluviales

Il ne sera pas imputé sur l'enveloppe financière affectée à la réalisation de la Halle d'Iraty car ce n'est pas la Halle qui est directement concernée par cette opération mais les terrains à côté, sur lesquels une zone d'activité d'une superficie de 12 000 m² sera aménagée.

Sur ce site sont prévues les implantations d'un magasin Leclerc, trois immeubles de bureaux en cours de réalisation et un centre de formation.

Monsieur VOISIN indique que la délibération mentionne « une nouvelle aire d'exposition extérieure d'environ 6 500 m² ».

Monsieur BOROTRA indique que c'est contraire au fait. Il n'est pas question d'étendre la Halle d'Iraty ni de l'ouvrir au stationnement pour l'accueil des gens du voyage.

Monsieur GRENET conclut en indiquant :

- la concertation va être engagée ;
- les techniciens vont vérifier que cet aménagement ne générera pas de désagrément.

Il propose de recevoir les habitants du secteur de Brindos sous l'autorité de Monsieur MONDORGE, Vice-Président en charge de l'Assainissement Hydraulique à la CABAB et de Monsieur VOISIN s'il le souhaite. Les techniciens des deux Villes et de la CABAB seront associés pour réaliser une expertise technique permettant aux élus de rassurer les habitants.

Madame BISAUTA demande s'il existe une alternative technique au busage.

Monsieur BOROTRA répond négativement parce que le canal va être comblé et dans ce canal l'eau va être canalisée par un busage.

Monsieur GRENET indique que sur des questions aussi techniques, les élus s'en remettent à l'expérience des techniciens.

Monsieur GRENET invite ses collègues à aller visiter la Halle d'Iraty afin de voir l'espace économique qui va s'implanter à côté.

Monsieur VOISIN demande la suppression de la phrase inexacte dans le rapport.

Monsieur GRENET donne son accord sur cette proposition car il s'agit d'une erreur d'appréciation qui ne correspond pas à la réalité.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité sous les conditions qui ont été précisées.

O/J N° 18 - PATRIMOINE - BAYONNE.
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE D'ANSOT. AVENANT N° 5 A LA
CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE BAYONNE.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

...

ENVIRONNEMENT

O/J N° 19 - DECHETS MENAGERS.
AVENANTS AUX MARCHES PASSES AVEC LA SOCIETE ONYX AQUITAINE POUR LA
COLLECTE DES CONTENEURS ENTERRES INSTALLES SUR L'AGGLOMERATION.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport et les deux projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,



François GOUFFRANT